

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3103

13 novembre 2015

SOMMAIRE

American Golf Holdings S.à r.l.	148943	Harmonis S.A.	148901
Baker Hughes Germany Holdings S.à r.l.	148918	Hess Holding S.A.	148902
Balber Finance S.à r.l.	148899	IDI Gazeley Logistics France 2 S.à r.l.	148911
BBFG S.A.	148899	Immobilière des Eglantiers S.A.	148902
Biosystem	148910	Interbis S.A.	148898
BlueBay Structured Funds	148905	Junker Claude S.à r.l.	148898
Brookfield Properties (Luxembourg) Branch	148898	Linkingbridge Media and Trade Services ...	148900
CEP III Investment 18 Finance S.à r.l.	148906	Lisa Home S.à r.l.	148900
CL Participations S.à r.l.	148943	Luxame Trading S.A.	148901
Colisée Participation GP	148900	Luxcartera S.A.	148901
CPFL S.à r.l.	148906	Luxholdco GP S.à r.l.	148903
Crown Manco S.à r.l.	148943	Meng Drogerie + S.à R.L.	148905
Dallas S.à r.l.	148901	Mine S.à r.l.	148904
Delfeplein 31 S.à r.l.	148922	NTR Lux Finance S.à r.l.	148903
Diversified European Credit S.A.	148905	Numericable Finance S.à r.l.	148944
Dolpo S.A.	148903	Offico S.A.	148904
DR Saint-Amour S.à r.l.	148903	Olmitec S.à r.l.	148904
EBM S.à r.l.	148902	Purmex S.A.	148911
Empira General Partner S.à r.l.	148914	Robert Debecker S.A.	148911
ESCF II Holding	148919	SIEBLAN S.à r.l.	148944
European Credit Y S.à r.l.	148898	Société d'Investissement Immobilier Européen	148899
Evia Finance S.à r.l.	148942	SOF-10 Starlight 27 GBP S.à r.l.	148908
Fiducial Office Solutions	148937	Starlyst Manchester Lux S.à r.l.	148908
Fourteen Fern S.à r.l.	148911	Tavis Capital S.à r.l.	148905
GP-5 Berlin LBC Vesta S.à r.l.	148900	Tethys Topco S.à r.l.	148898

Tethys Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.227.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159757/9.

(150176107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Interbis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.
R.C.S. Luxembourg B 70.329.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015159451/10.

(150175564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Junker Claude S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 7, rue Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 79.376.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015159483/10.

(150175628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

European Credit Y S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 163.671.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de European Credit Y S.à r.l. du 11 juin 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de European Credit Y S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015158528/12.

(150175512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Brookfield Properties (Luxembourg) Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 163.613.

Veillez prendre note que le représentant permanent, M. Andrew O'SHEA a changé d'adresse professionnelle et se situe désormais au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Luxembourg.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Pour extraits sincères et conformes

Pour Brookfield Properties (Luxembourg) Branch

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015158392/13.

(150175485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Balber Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 135.860,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.406.

En date du 16 septembre 2015, les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de monsieur Darius Sourena Sarshar de son poste de gérant de classe A, avec effet au 1^{er} septembre 2015;

- Acceptation de la nomination de monsieur Geoffrey Mathew Kin Ying Seeto, né le 7 février 1969 à St. Leonards, Australie, ayant pour adresse privée le 91, Grange Road 06-02, Grange Residences, 249613 Singapour, République de Singapour au poste de gérant de classe A, avec effet au 1^{er} septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015158377/17.

(150174809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Société d'Investissement Immobilier Européen, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 127.997.

Extrait des déclarations du gérant

- La Société Monegate Holding S.A. a transféré son siège social au Grand-Duché de Luxembourg et a adopté la forme de société civile avec effet au 06/07/2015.

Sa nouvelle dénomination est Monegate Holding SC et son siège social est fixé au 128 Boulevard de la Pétrusse, L - 2330 Luxembourg. Elle est désormais enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° E5702.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015158960/18.

(150174820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

BBFG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 119.954.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2015:

- Acceptation la démission de Monsieur Jean-Louis BEAUJEAN de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

- Nomination de Monsieur Claude BEVER, administrateur de sociétés, avec adresse privée au 19, Im Weiher, L-6796 Grevenmacher, en remplacement de Monsieur Jean-Louis BEAUJEAN, au fonction d'administrateur-délégué, et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Nomination de Monsieur Mircea PETRESCU, coordinateur de production, avec adresse privée au 58, Leenstraat, B-9870 Zulte, en remplacement de Monsieur Jean-Louis BEAUJEAN, au fonction d'administrateur, et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Strassen, le 25 septembre 2015.

Pour avis sincère et conforme

BBFG S.A.

Référence de publication: 2015158397/19.

(150175018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Linkingbridge Media and Trade Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7370 Lorentzweiler, 6, rue Saint Laurent.

R.C.S. Luxembourg B 161.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015159539/10.

(150175980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Lisa Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9211 Diekirch, 6, place Joseph Bech.

R.C.S. Luxembourg B 193.510.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015159540/10.

(150175970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Colisée Participation GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 190.499.

Les statuts coordonnés au 15/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015158427/12.

(150175055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

GP-5 Berlin LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.502.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 15 septembre 2015 entre LBC Vesta Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.611 et GP-6 Resi LBC Vesta S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.279, que LBC Vesta Holdings S.à r.l. a cédé la totalité de ses 10,000 parts sociales ordinaires détenues dans la Société et d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq centimes (€1.25) chacune à GP-6 Resi LBC Vesta S.à r.l.

A compter du 15 septembre 2015, toutes les 10,000 parts sociales ordinaires sont détenues exclusivement par GP-6 Resi LBC Vesta S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158628/22.

(150174912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Luxame Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4645 Niederkorn, 145, route de Pétange.

R.C.S. Luxembourg B 81.651.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015159549/10.

(150175563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Luxcartera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.734.

Le Bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015159550/10.

(150175478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Harmonis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 105.080.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 21 septembre 2015**Conseil d'Administration*

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de M. Alex SCHMITT et décide de nommer M. DIERCKX Frank, demeurant à 104, Leopoldlaan, B-8300 Knokke comme nouvel administrateur jusqu'à l'assemblée générale de 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2015158640/15.

(150175293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Dallas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.579.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 15 septembre 2015

L'associé unique de Dallas Sàrl (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marcus Wolsfeld en tant que gérant de catégorie B et la démission de Susanne Muntinga-van den Houten en tant que gérant de catégorie A;

et

- de nommer gérant de catégorie B suivant avec effet au 29/07/2015 et pour une durée indéterminée:

* Sharon Callahan, née le 19 octobre 1966 à New York, Etats-Unis, demeurant professionnellement au 20 Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

Et de nommer gérant de catégorie A suivant avec effet au 07/09/2015 et pour une durée indéterminée:

* Jan-Dries Mulder, né le 07 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158476/19.

(150174951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Immobilière des Eglantiers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 172.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015160088/9.

(150176441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

EBM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 94.873.

EXTRAIT

En date du 24 septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Peter Lundin comme gérant B de la société avec effet au 1^{er} septembre 2015;
- Eric-Jan van de Laar, né à Utrecht, Pays-Bas le 27 mars 1969, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} septembre 2015, et pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158537/14.

(150174909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Hess Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.332.

Auszug aus dem Protokoll zur ordentlichen Generalversammlung

Datum: 10. Juni 2015

Zeit: 08:30h

Ort: Hess Holding SA, 66 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxemburg

Teilnehmer: Christoph Ehrbar, Vorsitzender des Verwaltungsrates der Hess Holding S.A. Timothy Persson, Stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates der Hess Holding S.A.

AUSZUG:

1. Wahlen. Wahlen der Mitglieder des Verwaltungsrates

Antrag des Verwaltungsrates an die Generalversammlung:

Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates Christoph Ehrbar und Timothy Persson (beide: 4, Hohle Gasse, CH-3097 Liebefeld) bis zur nächsten Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird.

Beschluss der Generalversammlung:

Die Generalversammlung folgt dem Antrag des Verwaltungsrates.

Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates Christoph Ehrbar und Timothy Persson (beide: 4, Hohle Gasse, CH-3097 Liebefeld) bis zur nächsten Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird.

2. Abschlussprüfung. Antrag des Verwaltungsrates an die Generalversammlung:

BDO Audit (2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg) wird als Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2014/15 bestätigt.

Beschluss der Generalversammlung:

Die Generalversammlung folgt dem Antrag des Verwaltungsrates.

BDO Audit wird als Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2014/15 bestätigt.

Christoph Ehrbar / Timothy Persson

Vorsitzender des Verwaltungsrates / Stellv. Vorsitzender des Verwaltungsrates

Référence de publication: 2015158636/30.

(150175574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Luxholdco GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 124.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015160156/9.

(150176335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

NTR Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 126.914.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Référence de publication: 2015159619/10.

(150175688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

DR Saint-Amour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 113.319.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 677 du 3 avril 2006.

Les comptes annuels de la Société au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Saint-Amour S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2015159981/14.

(150176614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Dolpo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 149.766.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg en date du 27 juillet 2015

L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Madame Sylviane COURTOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;
- Monsieur Eddy WIRTZ, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer AUDITEURS ASSOCIES, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B93937, aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de FIDUO dont le mandat est échu.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2015158514/20.

(150175470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Olmitec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5570 Remich, 19, route de Stadtbredimus.
R.C.S. Luxembourg B 147.433.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, den 28.09.2015.

Référence de publication: 2015159626/10.

(150175794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Offico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R.C.S. Luxembourg B 88.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015159625/10.

(150175501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Mine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Hesperange, 392, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 185.940.

Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juillet 2015

Ordre du jour:

1. Cession de parts
2. démission gérant technique

Résolutions prise:

Les associés:

1) Monsieur KACULI Agron, agent de nettoyage, né à Durres, (Albanie), le 20 septembre 1963, demeurant à L-1520 Luxembourg, 60, rue Adolphe Fischer (20 parts sociales);

2) Monsieur NEVES Charles Michel, gérant de société, né à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 mars 1971, demeurant à L-5884 Hesperange, 392, route de Thionville (80 parts sociales);

de la société à responsabilité limitée Mine, ayant son siège social à L-5884 HESPERANGE, 392, route de Thionville, ont pris les résolutions suivante:

Première résolution:

1) Monsieur KACULI Agron, propriétaire de 20 parts de la société à responsabilité limitée Mine, établie et ayant son siège social à Luxembourg;

Monsieur KACULI Agron cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur NEVES Charles Michel qui accepte 20 parts sociales de la société dont s'agit.

Après la cession mentionnée ci-dessus (première résolution), le capital social de la société Mine, représentée par cent (100) parts sociales, est répartie comme suit:

Monsieur NEVES Charles Michel	100 parts sociales
Total: cent parts sociales	100 parts sociales

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal des parts, montant que Monsieur KACULI Agron reconnaît avoir reçu et en donnant quittance.

Deuxième résolution:

La société a pris connaissance de la démission de Monsieur KACULI Agron de sa fonction de gérant technique.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2015, en 2 exemplaires.

KACULI Agron / NEVES Charles Michel.

Référence de publication: 2015158823/34.

(150175606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Tavis Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 191.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015159766/9.

(150176142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2015.

BlueBay Structured Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.083.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de BlueBay Structured Funds du 4 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de BlueBay Structured Funds de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015158406/12.

(150175460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Diversified European Credit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.696.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Diversified European Credit S.A. du 11 juin 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Diversified European Credit S.A. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015158510/12.

(150175518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Meng Drogerie + S.à R.L., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 28, avenue François Clement.

R.C.S. Luxembourg B 184.230.

Changement des membres du Directoire:

Démission de membres du conseil d'administration,

- Madame Anna WIERZBICKA, née à Sierpc le 11 mai 1983

- Madame Jagna STANECKA, née à Walbrzych le 27 octobre 1973

Nomination de nouveaux membres du Directoire,

- Monsieur Jacek AUGUSTYNSKI, responsable de société, né à Abweiler le 21 juin 1969 demeurant à PL-32-020 Wieliczka, 12 Korpala Stree.

- Monsieur Michel GALUZA, employé privé, né à Luxembourg le 4 mars 1988 demeurant à L-8447 Steinfort, 6, Rue des Genêts.

Durée du mandat:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer en 2021.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2015158800/21.

(150174992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

CEP III Investment 18 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 163.903.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par les résolutions du 22 septembre 2015, les associés de la Société ont décidé:

- que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement accomplie et clôturée.
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

CEP III Investment 18 Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015158449/15.

(150174670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

CPFL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.201.900,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 170.034.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of August,

before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of her colleague Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depository of the present deed,

there appeared:

3939804 Canada Inc., a company duly incorporated and existing under the Canada Business Corporations Act, having its registered office at 7550 Ogden Dale Road S.E.,- T2C 4X9 Calgary AB, Canada, registered under number 3939804,

here duly represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address at 13, avenue François Clément, L-5612 Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on August 20, 2015.

The said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be registered therewith.

The appearing party, acting through its legal representative, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of CPFL S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.034 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated July 5th, 2012, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1995 on August 10th, 2012, and lastly modified pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, dated July 22nd, 2015, which deed is under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twenty million two hundred one thousand nine hundred Dollars of the United States of America (USD 20,201,900) represented by one hundred ninety-six thousand seven hundred and twenty-nine (196,729) ordinary shares, by five thousand (5,000) Class A mandatory redeemable preferred shares, by one hundred (100) Class B mandatory redeemable preferred shares, by one hundred (100) Class C mandatory redeemable preferred shares, by sixty (60) Class D mandatory redeemable preferred shares and by thirty (30) Class E mandatory redeemable preferred shares, all having a par value of one hundred Dollars of the United States of America (USD 100) each.

III. The Sole Shareholder currently holds all the shares in the Company.

IV. The meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the following agenda:

- (i) Amendment of the first paragraph of article 5.3 of the Company's articles of association;
- (ii) Miscellaneous.

V. The meeting resolves to take the following resolution:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5.3 of the Company's articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 5.3. MRPS.** Each MRPS is a redeemable share. The subscribed and fully paid-up MRPS of a given class shall be mandatorily redeemed upon decision by the managers of the Company in accordance with the provisions of the Law on the tenth (10th) anniversary of the date of issuance of the Class A MRPS, on the tenth (10th) anniversary of the date of issuance of the Class B MRPS, on the tenth (10th) anniversary of the date of issuance of the Class C MRPS, on the seventh (7th) anniversary of the date of issuance of the Class D MRPS and on the tenth (10th) anniversary of the date of issuance of the Class E MRPS, or at an earlier date as proposed by the board of managers and approved by the shareholders of the Company but in no case such date should respectively be later than ten (10) years as from the date of issuance of the Class A MRPS, ten (10) years as from the issuance of the Class B MRPS, ten (10) years as from the date of issuance of the Class C MRPS, seven (7) years as from the date of issuance of the Class D MRPS and ten (10) years as from the date of issuance of the Class E MRPS. The redemption of the MRPS of a given class can only be made by using sums available for distribution for the said class”.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a German version and, in case of divergences between the English text and the German text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Nachfolgend die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am vierundzwanzigsten August.

vor dem unterzeichnenden Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, handelnd in Vertretung von ihres zur Zeit abwesenden Kollegen Notar Marc Loesch, mit dem Amtssitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg, welch letztere Depositar der gegenwärtigen Urkunde bleibt,

ist erschienen:

3939804 Canada Inc., eine unter dem Canada Business Corporations Act ordnungsgemäß gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 7550 Ogden Dale Road S.E., T2C 4X9 Calgary AB, Kanada, eingetragen unter der Nummer 3939804,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Frank Stolz-Page, geschäftsansässig in 13, avenue François Clément L-5612 Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg, oder einen anderen Angestellten des Notarbüros von Notar Marc Loesch, jeweils einzelvertretungsberechtigt,

aufgrund einer am 20 August 2015 privatschriftlich ausgestellten Vollmacht.

Die erteilte Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde beigelegt, um mit derselben registriert zu werden.

In Anbetracht des Folgenden hat die erschienene Partei durch ihren gesetzlichen Vertreter den unterzeichneten Notar gebeten, die folgenden Beschlüsse aufzuzeichnen:

I. Die erscheinende Partei ist alleinige Anteilinhaberin (die „Alleinige Anteilinhaberin“) der CPFL S.à r.l, einer nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung („Société à responsabilité limitée“) mit Gesellschaftssitz in 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, welche im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 170034 eingetragen ist (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft wurde per notarieller Urkunde, erstellt von Maître Carlo Wersandt, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, vom 5. Juli 2012, gegründet, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1995 am 10. August 2012 veröffentlicht und zuletzt gemäß einer Urkunde von Maître Marc Loesch, Notar mit Amtssitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg, vom 22. Juli 2015, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwanzig Millionen zweihunderteintausendneunhundert Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika (USD 20.201.900) festgelegt, das auf einhundertsechsendneunzigtausendsiebenhundertneunundzwanzig (196.729) Stammanteile, fünftausend (5.000) verpflichtend rückzahlbare Vorzugsanteile der Klasse A, einhundert (100) verpflichtend rückzahlbare Vorzugsanteile der Klasse B, einhundert (100) verpflichtend rückzahlbare Vorzugsanteile der Klasse C, sechzig (60) verpflichtend rückzahlbare Vorzugsanteile der Klasse D und dreißig (30) verpflichtend rückzahlbare Vorzugsanteile der Klasse E, mit einem Nennwert von je einhundert Dollar der Vereinigten Staaten von Amerika (USD 100) entfällt.

III. Die Alleinige Anteilinhaberin hält derzeit alle Anteile an der Gesellschaft.

IV. Die Versammlung wurde somit ordnungsgemäß einberufen und war in allen Punkten der nachfolgenden Tagesordnung beschlussfähig:

- (i) Änderung des ersten Absatzes von Artikel 5.3 der Gesellschaftssatzung;
 - (ii) Verschiedenes.
- V. Die Versammlung fasst den folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Die Alleinige Anteilinhaberin beschließt, den ersten Absatz von Artikel 5.3 der Satzung der Gesellschaft so abzuändern, dass er fortan wie folgt lautet:

“ **Art. 5.3. MRPS.** Jeder MRPS ist ein rückzahlbarer Gesellschaftsanteil. Gezeichnete und voll eingezahlte MRPS einer bestimmten Klasse müssen auf Entscheidung des Gesellschaftsvorstands in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen beziehungsweise am zehnten (10.) Jahrestag der Ausgabe der MRPS der Klasse A, am zehnten (10.) Jahrestag der Ausgabe der MRPS der Klasse B, am zehnten (10.) Jahrestag der Ausgabe der MRPS der Klasse C, am siebten (7.) Jahrestag der Ausgabe der MRPS der Klasse D und am zehnten (10.) Jahrestag der Ausgabe der MRPS der Klasse E oder zu einem früheren Datum, das vom Vorstand vorgeschlagen und von den Anteilhabern der Gesellschaft zu genehmigen ist, zwingend zurückgezahlt werden; dieses Datum darf in keinem Fall mehr als zehn (10) Jahre nach der Ausgabe der MRPS der Klasse A beziehungsweise mehr als zehn (10) Jahre nach der Ausgabe der MRPS der Klasse B, mehr als zehn (10) Jahre nach der Ausgabe der MRPS der Klasse C, mehr als sieben (7) Jahre nach der Ausgabe der MRPS der Klasse D, und mehr als zehn (10) Jahre nach der Ausgabe der MRPS der Klasse E liegen. Die Rücknahme der MRPS einer bestimmten Klasse kann nur durch Verwendung von Beträgen erfolgen, welche zur Ausschüttung für die betreffende Klasse verfügbar sind“.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Partei in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer Version in deutscher Sprache, wobei im Falle von Differenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text die englische Version maßgebend ist.

Wortüber Urkunde Aufgenommen in Luxemburg, 74, avenue Victor Hugo, am oben genannten Tag.

Diese Urkunde wurde dem Vertreter der erschienenen Partei verlesen und von letzterem mit dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 31 août 2015. GAC/2015/7367. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158469/129.

(150174908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

**Starlyst Manchester Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SOF-10 Starlight 27 GBP S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.415.

In the year two thousand fifteen, on the seventeenth day of the month of September.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SOF-10 Starlight 15 GBP S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 191.265,

here represented by Ben Broucher, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on September 16th, 2015.

The proxy signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of “SOF-10 Starlight 27 GBP S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 195.415, incorporated by deed enacted by Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, on March 13, 2015 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on April 30, 2015 under number 1125.

The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into “Starlyst Manchester Lux S.à r.l.”.
2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
3. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from “SOF-10 Starlight 27 GBP S.à r.l.” into “Starlyst Manchester Lux S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “Starlyst Manchester Lux S.à r.l.” (the “Company”), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Company Law”) and by the present articles of association (the “Articles”).”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Diekirch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. SOF-10 Starlight 15 GBP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 191.265,

ici représentée par Ben Broucher, employé privé, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 16 septembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l’associée unique de la société à responsabilité limitée «SOF-10 Starlight 27 GBP S.à r.l.» ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 195 415, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch en date du 13 Mars 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 30 avril 2015 sous le numéro 1125. Les statuts de la société n’ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d’acter comme suit que l’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «Starlyst Manchester Lux S.à r.l.».
2. Modification de l’article 1 des statuts de la société en conséquence.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «SOF-10 Starlight 27 GBP S.à r.l.» en «Starlyst Manchester Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Starlyst Manchester Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. BROUSCHER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 18 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15555. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158221/99.

(150174096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Biosystem, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.867.

Extrait de cession de parts sociales

Il résulte d'une convention de cession de parts sous seing privé entre la société international Business Services & Partners S.A. (en abrégé IBS a Partners S.A.) ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal, enregistrée au RCS Luxembourg sous le N° B 35973, et la société Goudsmit & Tang Management Company, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A boulevard Royal, enregistrée au RCS Luxembourg sous le N° B 41 819

Depuis le 10/09/2015, les associés de la société BIOSYSTEM Sarl sont composés comme suit:

- IBS & PARTNERS S.A.

25A boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

RCS Luxembourg: B 35 973 49 parts sociales

- Goudsmit & Tang Management Company

25A boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

RCS Luxembourg: B 41 819 51 Parts sociales

TOTAL 100 parts sociales

(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00€ chacune soit un capital de 12.500,- €.)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015158404/24.

(150175186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Robert Debecker S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.389.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015160260/9.

(150176650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Purmex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161B, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 159.544.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015160252/10.

(150176349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

IDI Gazeley Logistics France 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Fourteen Fern S.à r.l.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 197.359.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of September.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole partner of "Fourteen Fern S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" (the "Company"), having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 197.359, incorporated by deed acted on the 11th day of May 2015, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1959 of August 3, 2015.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I.- The sole partner present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "IDI Gazeley Logistics France 2 S.à r.l.";
- 2.- Amendment of the corporate object of the Company;
- 3.- Amendment of article 2 and 3 of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to change the registered name of the Company, from "Fourteen Fern S.à r.l." into "IDI Gazeley Logistics France 2 S.à r.l.".

Second resolution:

The meeting decides to change the corporate object of the Company.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend Article 2 and Article 3 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 2.** The Company's name is "IDI Gazeley Logistics France 2 S.à r.l."

" **Art. 3.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The Company may in particular perform operations pertaining to the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object." There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française.

L'an deux mille quinze, le quinze septembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Fourteen Fern S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg., inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 197.359, constituée suivant acte reçu le 11 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1959 du 3 août 2015.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Modification de la dénomination de la société, à changer en "IDI Gazeley Logistics France 2 S.à r.l.";
- 2.- Modification de l'objet social de la société;
- 3.- Modification afférente des articles 2 et 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Fourteen Fern S.à r.l." en "IDI Gazeley Logistics France 2 S.à r.l."

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 2 et 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La dénomination de la société sera "IDI Gazeley Logistics France 2 S.à r.l."

" **Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

La Société pourra en particulier faire toutes opérations ayant trait à l'acquisition, au développement, à la promotion, à la vente, à la gestion et/ou à la location de ses propriétés immobilières, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations relatives aux biens immobiliers, y compris la détention directe ou indirecte de participations au Luxembourg ou dans des sociétés étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29767. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158577/141.

(150174686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Empira General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 200.258.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn,
am einundzwanzigsten Tag des Monats September.

Vor Uns Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, in Vertretung von Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt,

ist erschienen:

„EMPIRA AG“, eine Aktiengesellschaft nach dem Recht der Schweiz, mit Sitz in Bahnhofstrasse 10, CH-6300 Zug, Schweiz, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zug unter der Nummer CHE-115.587.603,

hier vertreten durch Herrn Matthias Kerbusch, Juriste, geschäftsansässig in L-1330 Luxemburg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

aufgrund einer am 17. September 2015 in Zug (Schweiz) ihm erteilten Vollmacht.

Die von dem Bevollmächtigtem der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" gezeichnete Vollmacht bleibt dieser Urkunde beigefügt und ist zusammen mit dieser bei der zuständigen Registerstelle einzureichen.

Die wie vorstehend beschrieben vertretene Erschienene hat den Notar gebeten, die nachstehende Satzung (articles of incorporation) einer den einschlägigen Gesetzen sowie den Bestimmungen dieser Satzung unterliegenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) zu Protokoll zu nehmen.

Definitionen

Die folgenden Begriffe haben, wenn sie mit großen Anfangsbuchstaben geschrieben sind, die ihnen jeweils zugeordnete Bedeutung:

"Euro" oder "EUR" ist die gesetzliche Währung derjenigen Mitgliedstaaten der Europäischen Union, die gemäß dem Vertrag über die Europäische Union und dem Vertrag über die Arbeitsweise der Europäischen Union die gemeinsame Währung eingeführt haben;

"Geschäftsführer" ist einer der gemäß dieser Satzung zum Mitglied des Rates der Geschäftsführung bestellten Geschäftsführer bzw. ein Mitglied des Rates der Geschäftsführung;

"Gesellschafter" ist ein Inhaber von einem oder mehreren Gesellschaftsanteilen;

"Gesellschaftsanteil(e)" sind die von der Gesellschaft ausgegebenen Anteile sowie im Tausch gegen solche Anteile oder aufgrund einer Umwandlung oder Reklassifizierung ausgegebene Anteile sowie Anteile, die aufgrund von Kapitalerhöhungen, Umwandlungen oder Reklassifizierung für diese Anteile stehen oder aus ihnen hervorgehen;

"Gesetz von 1915" ist das luxemburgische Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner jeweils geltenden Fassung;

"Gesetz von 2007" ist das luxemburgische Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner jeweils geltenden Fassung;

"Rat der Geschäftsführung" ist der Rat der Geschäftsführung der Gesellschaft; und

"Satzung" ist die vorliegende Satzung.

Abschnitt I. Name, Zweck, Dauer, Sitz

Art. 1. Hiermit wird durch die gegenwärtigen und künftigen Gesellschafter eine Gesellschaft in der Rechtsform einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Namen „EMPIRA General Partner S.à r.l.“ (nachstehend "Gesellschaft" genannt) gegründet.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist es, als Komplementärin (associé gérant commandité) des "EMPIRA Fonds SCS SICAV-FIS", zu fungieren, einer Kommanditgesellschaft (société en commandite simple), welche als spezialisierter Investmentfonds reguliert ist.

Die Gesellschaft soll alle Tätigkeiten ausführen, die mit ihrer Stellung als Komplementärin der EMPIRA Fonds SCS SICAV-FIS zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann alle gewerblichen, technischen oder finanziellen Tätigkeiten ausführen, die direkt oder indirekt mit allen oben beschriebenen Bereichen verbunden sind, um die Erfüllung ihres Zweckes zu fördern.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Munsbach, Gemeinde Schüttringen, Großherzogtum Luxemburg. Niederlassungen oder Büros können aufgrund eines Beschlusses des Rates der Geschäftsführung gegründet werden, wobei solche Beschlussfassungen unter dem Vorbehalt der vorherigen schriftlichen Zustimmung der Gesellschafter stehen.

Für den Fall, dass der Rat der Geschäftsführung befindet, dass außergewöhnliche politische oder militärische Umstände eingetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die üblichen Tätigkeiten der Gesellschaft an ihrem Sitz stören oder die Kommunikation zwischen dem Sitz und im Ausland ansässigen Personen erschweren könnten, kann der Sitz vorübergehend solange ins Ausland verlagert werden, bis die außergewöhnlichen Umstände nicht mehr vorherrschen. Solche vorübergehenden Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlagerung ihres Sitzes ins Ausland eine Gesellschaft nach luxemburgischem Recht bleibt.

Abschnitt II. Kapital, Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgelegt und in einhundert (100) Gesellschaftsanteile mit einem Wert von einhundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-) je Anteil aufgeteilt.

Die einhundert (100) Gesellschaftsanteile sind vollständig eingezahlt.

Das Kapital kann aufgrund eines gemäß Artikel 20 dieser Satzung getroffenen Beschlusses des Alleingeschäfters oder der Gesellschafter der Gesellschaft erhöht oder herabgesetzt werden.

Gesellschaftsanteile werden nur als Namensanteile ausgegeben und sind ins Anteilsregister einzutragen, das von der Gesellschaft oder von einer oder mehreren Personen im Namen der Gesellschaft geführt wird. In diesem Anteilsregister wird der Name des Gesellschafter, sein Wohnsitz oder gewöhnlicher Aufenthaltsort, die Nummer und die Klasse der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile vermerkt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingeschäfters hat, sind die von dem Alleingeschäfters gehaltenen Gesellschaftsanteile frei übertragbar.

Sofern die Gesellschaft mehrere Gesellschafter hat, können die von jedem Gesellschafter gehaltenen Gesellschaftsanteile gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes von 1915 übertragen werden.

Abschnitt III. Gesellschafterversammlungen

Art. 6. Jede ordnungsgemäß einberufene Versammlung der Gesellschafter der Gesellschaft gilt als Vertretung sämtlicher Gesellschafter der Gesellschaft. Sie verfügt über größtmögliche Befugnisse, mit der Geschäftstätigkeit der Gesellschaft verbundene Handlungen anzuordnen, durchzuführen oder zu bewilligen.

Art. 7. Sofern die Gesellschaft einen Alleingeschäfters hat, stehen diesem sämtliche der Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse zu. Von dem Alleingeschäfters zu fassende Beschlüsse können schriftlich gefasst werden.

Sofern die Gesellschaft mehrere Gesellschafter hat, gelten die Bestimmungen von Artikel 8 für sämtliche von einer Gesellschafterversammlung zu fassenden Beschlüsse.

Jeder Gesellschaftsanteil gewährt eine Stimme.

Ein Gesellschafter kann sich (auf Gesellschafterversammlungen) von einer anderen Person vertreten lassen, die kein Gesellschafter sein muss und ein Geschäftsführer sein kann. Eine zu diesem Zweck gewährte Vollmacht kann schriftlich, per Telegramm, per Fernschreiben, per Fax oder E-Mail erteilt werden.

Art. 8. Sofern kraft Gesetz erforderlich oder, andernfalls, aufgrund einer Entscheidung des Rates der Geschäftsführung, werden die jährlichen Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft gemäß luxemburgischem Recht am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg oder einem anderen, in der Einladung zur Versammlung genannten Ort abgehalten. Solche jährlichen Gesellschafterversammlungen können im Ausland abgehalten werden, wenn der Rat der Geschäftsführung dies aufgrund des Vorliegens außergewöhnlicher Umstände für erforderlich hält.

Der Rat der Geschäftsführung kann weitere Gesellschafterversammlungen einberufen, die an den in den jeweiligen Einladungen genannten Orten und zu den darin ebenfalls genannten Zeiten abgehalten werden.

Vorbehaltlich anderweitiger Bestimmungen in dieser Satzung gelten im Hinblick auf die Fristen für Einladungen zu Gesellschafterversammlungen und deren Beschlussfähigkeit die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen.

Vorbehaltlich anderweitiger gesetzlicher Bestimmungen oder Bestimmungen dieser Satzung sind auf einer ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung zu fassende Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden und sich an der jeweiligen Abstimmung beteiligenden Gesellschafter zu fassen.

Die jährlichen Gesellschafterversammlungen sind von dem Rat der Geschäftsführung durch Versendung von Einladungen einzuberufen, die die Tagesordnung enthalten und die gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen zu veröffentlichen sind.

Der Rat der Geschäftsführung wird die Tagesordnung erstellen, es sei denn, eine Versammlung findet auf schriftliches Verlangen der Gesellschafter gemäß den einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen statt; in einem solchen Fall kann der Rat der Geschäftsführung eine weitere Tagesordnung erstellen.

Sofern bei einer Gesellschafterversammlung alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie über die Tagesordnung der Versammlung informiert worden sind, kann eine Versammlung ohne vorherige Einladung oder Veröffentlichung abgehalten werden.

Die Angelegenheiten, die von einer Gesellschafterversammlung behandelt werden, sind auf die in der Tagesordnung genannten Punkte zu beschränken, wobei alle gesetzlich vorgeschriebenen und mit diesen zusammenhängenden Punkte zu behandeln sind, es sei denn, alle Gesellschafter einigen sich auf eine andere Tagesordnung. Sofern die Bestellung von

Geschäftsführern oder eines Abschlussprüfers auf der Tagesordnung steht, sind die Namen der zur Wahl stehenden Geschäftsführer oder Abschlussprüfer in die Tagesordnung aufzunehmen.

Abschnitt IV. Verwaltung

Art. 9. Die Geschäfte der Gesellschaft werden von mindestens drei Geschäftsführern geführt. Die bestellten Geschäftsführer bilden den Rat der Geschäftsführung.

Der bzw. die Geschäftsführer müssen keine Gesellschafter der Gesellschaft sein.

Der bzw. die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung für einen von der Gesellschafterversammlung bestimmten Zeitraum gewählt, bis ihre Nachfolger gewählt sind und ihr Amt übernehmen. Nach Ablauf seiner Amtszeit kann sich ein Geschäftsführer wieder zur Wahl stellen.

Der bzw. die Geschäftsführer können jederzeit von der Gesellschafterversammlung mit oder ohne die Angabe von Gründen ihres Amtes enthoben werden.

Für den Fall, dass der Posten eines Geschäftsführers aufgrund des Todes, der Eintritts in den Ruhestand eines Geschäftsführers oder aus anderen Gründen vakant wird, können sich die verbleibenden Geschäftsführer versammeln und mit einfacher Mehrheit einen Geschäftsführer wählen, der eine solche Vakanz bis zur nächsten jährlichen Gesellschafterversammlung ausfüllt.

Art. 10. Der Rat der Geschäftsführung ernennt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Der Vorsitzende führt den Vorsitz sämtlicher Versammlungen der Geschäftsführer der Gesellschaft. Sofern der Vorsitzende bei einer Versammlung abwesend oder nicht handlungsfähig ist, können die Geschäftsführer aus ihrer Mitte einen Vorsitzenden für die Zwecke der jeweiligen Versammlung ernennen.

Der Rat der Geschäftsführung kann einen Sekretär ernennen, der kein Geschäftsführer sein muss und für die Führung des Protokolls von Versammlungen des Rates der Geschäftsführung und von Gesellschafterversammlungen verantwortlich ist.

Der Rat der Geschäftsführung kann jeweils Bevollmächtigte ("Officers") der Gesellschaft ernennen, einschließlich eines Managing Directors, eines General Managers, eines Assistant Managers oder sonstiger Bevollmächtigte, die im Hinblick auf den Betrieb und die Verwaltung der Gesellschaft für erforderlich gehalten werden. Bevollmächtigte müssen keine Geschäftsführer, oder Gesellschafter der Gesellschaft sein. Die ernannten Bevollmächtigten haben die ihnen von dem Rat der Geschäftsführung zugewiesenen Befugnisse und Pflichten.

Der Rat der Geschäftsführung versammelt sich auf Einladung des Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern an dem in der jeweiligen Einladung genannten Ort.

Sämtlichen Geschäftsführern ist mindestens drei (3) Tage vor Beginn einer solchen Versammlung eine schriftliche Einladung zusammen mit einer Tagesordnung zu übermitteln, in der sämtliche Geschäftsordnungspunkte aufgeführt sind. Von dieser Frist kann in dringenden Ausnahmefällen abgewichen werden, in denen die näheren Umstände in der Einladung auszuführen sind. Auf eine Einladung kann verzichtet werden, sofern sämtliche Geschäftsführer einer solchen Verfahrensweise schriftlich, per Telegramm, Fax oder E-Mail zustimmen. Für einzelne Versammlungen, deren Zeit und Ort vorab durch Gesellschafterbeschluss festgelegt worden sind, ist keine weitere Einladung erforderlich.

Geschäftsführer können sich bei Versammlungen des Rates der Geschäftsführung vertreten lassen, indem sie einen anderen Geschäftsführer schriftlich, per Telegramm, Fax oder E-Mail zu ihrem Vertreter ernennen.

Geschäftsführer, die an einem Versammlungsort nicht physisch anwesend sind, können an einer Versammlung des Rates der Geschäftsführung per Konferenzschaltung oder auf einem ähnlichen Kommunikationsweg teilnehmen, wobei sich alle Teilnehmer einer solchen Versammlung gegenseitig hören können müssen, und eine Teilnahme an einer solchen Versammlung kommt einer persönlichen Teilnahme gleich.

Eine Versammlung der Geschäftsführer der Gesellschaft kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens zwei Geschäftsführer bei einer Versammlung des Rates der Geschäftsführung anwesend oder vertreten sind. Beschlüsse sind mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer zu fassen. Im Falle eines Patts hat der Vorsitzende die entscheidende Stimme.

Von sämtlichen Geschäftsführern unterzeichnete Beschlüsse sind genauso gültig und wirksam wie bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung gefasste Beschlüsse. Solche Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Ausfertigungen eines Beschlusses gezeichnet sein und können per Brief, Telegramm, Fax oder E-Mail erfolgen.

Das Protokoll von Versammlungen der Geschäftsführer der Gesellschaft ist von dem Vorsitzenden oder, sofern dieser abwesend ist, von dem stellvertretenden, nur für die jeweilige Versammlung ernannten Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Kopien von oder Auszüge aus solchen Protokollen, die gegebenenfalls in Gerichtsverfahren oder bei anderen Gelegenheiten vorgelegt werden, sind von dem Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einem Geschäftsführer gemeinsam mit dem Sekretär oder dem stellvertretenden Sekretär zu unterzeichnen.

Art. 11. Der Rat der Geschäftsführung ist befugt, die Richtung und Art der Geschäftsführung und der Geschäfte der Gesellschaft festzulegen.

Der Geschäftsführer bzw. der Rat der Geschäftsführung ist mit den größtmöglichen Befugnissen ausgestattet, um sämtliche im Interesse der Gesellschaft stehenden Verwaltungshandlungen und -verfügungen vorzunehmen. Sämtliche Befugnisse, die nicht kraft Gesetzes oder gemäß dieser Satzung ausdrücklich der jährlichen Gesellschafterversammlung zugewiesen sind, werden vom Rat der Geschäftsführung ausgeübt.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern der Gesellschaft vertreten, oder durch die gemeinsame Unterschrift einer Person oder mehrerer Personen, auf die ein solches Zeichnungsrecht durch den Rat der Geschäftsführung übertragen worden ist, zusammen mit mindestens einem Geschäftsführer.

Art. 13. Der Rat der Geschäftsführung kann seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäfte der Gesellschaft, einschließlich des Rechts, für die Gesellschaft zu zeichnen, sowie seine Befugnisse, Handlungen zur Förderung der Unternehmenspolitik und des Gesellschaftszwecks vorzunehmen, an Bevollmächtigte der Gesellschaft oder andere Personen übertragen, die wiederum berechtigt sind, Untervollmachten zu erteilen, sofern sie von dem Rat der Geschäftsführung hierzu ermächtigt worden sind.

Art. 14. Verträge oder andere Transaktionen der Gesellschaft mit einer anderen Gesellschaft oder einem anderen Unternehmen bleiben unberührt und werden nicht unwirksam, wenn einer oder mehrere der Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Gesellschaft aufgrund persönlicher Beziehungen ein Interesse an dieser anderen Gesellschaft oder diesem anderen Unternehmen hat oder haben oder dort Geschäftsführer oder Bevollmächtigter oder Mitarbeiter ist oder sind.

Falls ein Geschäftsführer oder Bevollmächtigter der Gesellschaft möglicherweise aus anderen Gründen als aufgrund des Umstands, dass er Geschäftsführer, Bevollmächtigter, Mitarbeiter oder Inhaber von Wertpapieren oder sonstigen Beteiligungen des anderen Unternehmens ist, ein persönliches Interesse an einem Vertrag oder einer Transaktion der Gesellschaft hat, wird der Geschäftsführer oder Bevollmächtigte den Rat der Geschäftsführung von diesem persönlichen Interesse in Kenntnis setzen und von einer Beteiligung an Beschlussfassungen hinsichtlich eines solchen Vertrags oder einer solchen Transaktion absehen. Die jeweils nächste Gesellschafterversammlung ist von einem solchen Vertrag oder einer solchen Transaktion und dem persönlichen Interesse des betreffenden Geschäftsführers oder Bevollmächtigten zu unterrichten.

Art. 15. Die Gesellschaft kann einen Geschäftsführer oder Bevollmächtigten, seine Erben, Testamentsvollstrecker oder Nachlassverwalter für angemessene Kosten schadlos halten, die diesem oder diesen in Zusammenhang mit einem Anspruch, einer Klage oder einem Verfahren entstanden sind, die möglicherweise auf der jetzigen oder früheren Tätigkeit des Betroffenen als Geschäftsführer oder Bevollmächtigte für die Gesellschaft oder für eine andere Gesellschaft beruhen, sofern dies verlangt wird, deren Anteilinhaber oder Gläubiger die Gesellschaft ist, wenn der Betreffende insoweit keinen anderen Schadloshaltungsanspruch hat; dies gilt nicht, wenn der Geschäftsführer oder Bevollmächtigte wegen grober Fahrlässigkeit oder Vorsatz rechtskräftig verurteilt wird; wird ein Vergleich geschlossen, erfolgt die Schadloshaltung nur bezüglich solcher vom Vergleich erfassten Punkte, bezüglich derer - laut Auskunft eines Rechtsberaters gegenüber der Gesellschaft - keine Pflichtverletzung der schadlos zu haltenden Person vorliegt. Das vorstehende Recht auf Schadloshaltung schließt andere, dem Geschäftsführer oder Bevollmächtigten möglicherweise zustehende Rechte nicht aus.

Abschnitt V. Buchhaltung, Ausschüttung von Dividenden

Art. 16. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Von dem Jahresüberschuss der Gesellschaft werden fünf Prozent (5 %) in die gesetzlich vorgeschriebenen Reserven eingestellt. Diese Zuführung von Geldern endet, sobald und solange die Reserven bei zehn Prozent (10 %) des Kapitals der Gesellschaft gemäß Artikel 5 dieser Satzung oder dem gegebenenfalls gemäß Artikel 5 dieser Satzung herauf- oder herabgesetzten Betrag liegen.

Die Gesellschafterversammlung beschließt jährlich über die Verwendung des Jahresüberschusses; sie kann ggf. Dividenden festsetzen oder den Rat der Geschäftsführung anweisen, dies zu tun.

Der Rat der Geschäftsführung kann im gesetzlich vorgesehenen Rahmen einstimmig die Ausschüttung von Interimdividenden beschließen.

Abschnitt VII. Auflösung, Liquidation

Art. 18. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren. Bei den Liquidatoren kann es sich um natürliche oder juristische Personen handeln, die von der Gesellschafterversammlung bestellt werden, die über die Auflösung entscheidet und die Befugnisse und die Vergütung der Liquidatoren bestimmt.

Abschnitt VIII. Änderungen

Art. 19. Diese Satzung kann im Rahmen einer Gesellschafterversammlung geändert werden, wenn diese beschlussfähig ist und die nach luxemburgischem Recht erforderlichen Mehrheiten erreicht werden.

Art. 20. Alle Fragen, die nicht in dieser Satzung geregelt sind, sind gemäß dem Gesetz von 1915 und dem Gesetz von 2007 zu lösen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Zahlung

Das Kapital der Gesellschaft wird folgendermaßen gezeichnet:

Die oben genannte EMPIRA AG zeichnet einhundert (100) Gesellschaftsanteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125.-) gegen Bareinzahlung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-).

Der Nachweis über diese Zahlung wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht der dies auch ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die von der Gesellschaft infolge der Gründung der Gesellschaft zu tragenden Kosten belaufen sich auf neunhundert Euro.

Gesellschafterversammlung

Als Inhaberin des gesamten gezeichneten Kapitals der Gesellschaft fasst die oben genannte Person in Ausübung der der Gesellschafterversammlung übertragenen Befugnisse die folgenden Beschlüsse:

(i) Die folgenden Personen werden für unbestimmte Dauer als Geschäftsführer bestellt:

- Herr Michael Schmidt, geboren am 09. April 1981 in St. Petersburg, Russland, mit beruflicher Anschrift in Bahnhofstrasse 10, CH-6300 Zug, Schweiz;

- Frau Imke Krieger, geboren am 19. März 1958 in Walsrode, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg; und

- Herr Peter Gillert, geboren am 02. August 1968 in Saarlouis, Deutschland, mit beruflicher Anschrift in 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg.

(ii) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Großherzogtum Luxemburg.

Daraufhin wurde der vorstehende Akt in Luxemburg zu dem oben genannten Datum notariell beurkundet.

Nachdem der Text dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei vorgelesen wurde, dessen Vor- und Nachname, Status und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde im Original von demselben Bevollmächtigten gemeinsam mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. KERBUSCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 septembre 2015. Relation: EAC/2015/21776. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015158544/254.

(150175490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Baker Hughes Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 108.612.

M. Alexander L Peng a démissionné de son poste de gérant avec effet au 2 septembre 2015.

Avec effet au 2 septembre 2015, M. Joe W. Ballew ayant comme adresse le 4000 Bent Creek Road, McKinney, TX 75071, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la société pour un mandat à durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

Au 2 septembre 2015, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mme Constanze Guthier-Brown,

- M. Marc Feider, et

- M. Joe W. Ballew

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Baker Hughes Germany Holdings S. à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015158376/20.

(150175136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

ESCF II Holding, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 193.098.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-eighth of August,

Before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of her colleague Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

There appeared:

Mr Frank Stolz-Page, notary clerk, with professional address in Mondorf-les-Bains,

acting as special attorney in fact of the Board of Managers of CBRE ESCF II Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L- 2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192.868 with a share capital of thirteen thousand euros (EUR 13,000.-) (the "General Partner") acting as the general partner (associé commandité) of ESCF II Holding, a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 1 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 175 of 22 January 2015 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193.098 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The appearing person acts by virtue of the authority conferred on him by resolutions adopted by the Board of Managers of the Company on 28 August 2015.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at thirty five thousand euro (EUR 35,000.-), divided into thirty five thousand (35,000) shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and fully paid up.

II. That pursuant to Article 7 of the Company's Articles of Incorporation, the authorized capital of the Company has been fixed at four hundred and fifty-eight thousand euro (EUR 458,000.-) divided into eight thousand fifty-nine (8,059.-) Class A Shares, forty-four thousand four hundred thirty-seven (44,437.-) Class B Shares, forty-four thousand four hundred thirty-seven (44,437.-) Class C Shares, forty-four thousand four hundred thirty-seven (44,437.-) Class D Shares, forty-four thousand four hundred thirty-seven (44,437.-) Class E Shares, forty-four thousand four hundred thirty-seven (44,437.-) Class F Shares, forty-four thousand four hundred thirty-seven (44,437.-) Class G Shares, forty-four thousand four hundred thirty-seven (44,437.-) Class H Shares, forty-four thousand four hundred thirty-seven (44,437.-) Class I Shares, forty-four thousand four hundred forty-four (44,444.-) Class J Shares and fifty thousand (50,000.-) P Shares. Each authorised share has a nominal value of one euro (EUR 1).

III. That the Board of Managers, in its meeting of 28 August 2015 and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Incorporation, has decided to issue a total of twenty-four thousand four hundred fifty-eight (24,458) new shares, allocated as follows between the classes of shares:

- two thousand four hundred forty-six (2,446) new B Shares (as defined in the Articles);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) new C Shares (as defined in the Articles);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) new D Shares (as defined in the Articles);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) new E Shares (as defined in the Articles);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) new F Shares (as defined in the Articles);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) new G Shares (as defined in the Articles);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) new H Shares (as defined in the Articles);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) new I Shares (as defined in the Articles);
- two thousand four hundred forty-four (2,444) new J Shares (as defined in the Articles); and
- two thousand four hundred forty-six (2,446) new P Shares (as defined in the Articles),

and to cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares.

IV. That Mr Daniel Laurencin, acting in its capacity as manager of the Company and according to the authority granted to him pursuant to the resolutions of the Board of Managers of the Company dated 28 August 2015, has acknowledged and confirmed, in a confirmation dated 28 August 2015, that the capital is increased by an amount of twenty-four thousand four hundred fifty-eight euro (EUR 24,458) by the issuance of twenty-four thousand four hundred fifty-eight (24,458) new shares, and set at fifty-nine thousand four hundred fifty-eight euro (EUR 59,458.-), and that a two hundred twenty thousand one hundred fourteen euros (EUR 220,114.-) share premium as set out in the minutes of the meeting of the Board of Managers of the Company held on 28 August 2015 has been paid to the Company.

V. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of 28 August 2015, article 5.1 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

“5.1. The issued capital of the Company is set at fifty-nine thousand four hundred fifty-eight euros (EUR 59,458) divided into

a) ordinary shares including:

- thirty-four thousand nine hundred ninety-nine (34,999) class A ordinary shares (the “Class A Shares”);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) class B ordinary shares (the “Class B Shares”);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) class C ordinary shares (the “Class C Shares”);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) class D ordinary shares (the “Class D Shares”);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) class E ordinary shares (the “Class E Shares”);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) class F ordinary shares (the “Class F Shares”);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) class G ordinary shares (the “Class G Shares”);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) class H ordinary shares (the “Class H Shares”);
- two thousand four hundred forty-six (2,446) class I ordinary shares (the “Class I Shares”);
- two thousand four hundred forty-four (2,444) class J ordinary shares (the “Class J Shares”);

b) one (1) class GP share (the “GP Share” and, together with the Limited Shares, the “Ordinary Shares”), which shall be held by CBRE ESCF II Management S.à r.l., a private limited liability company, organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the unlimited partner (associé commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company (the “General Partner”).

c) two thousand four hundred forty-six (2,446) class P Shares (as defined below);”

VI. That as a consequence of the above mentioned issue of shares, with effect as of 28 August 2015, article 7.2 of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

“7.2. The authorised capital of the Company is set at four hundred thirty-three thousand five hundred forty-one euro (EUR 433,541.-) divided into eight thousand fifty-nine (8,059.-) Class A Shares, forty-one thousand nine hundred ninety-one Euros (41,991.-) Class B Shares, forty-one thousand nine hundred ninety-one Euros (41,991.-) Class C Shares, forty-one thousand nine hundred ninety-one Euros (41,991.-) Class D Shares, forty-one thousand nine hundred ninety-one Euros (41,991.-) Class E Shares, forty-one thousand nine hundred ninety-one Euros (41,991.-) Class F Shares, forty-one thousand nine hundred ninety-one Euros (41,991.-) Class G Shares, forty-one thousand nine hundred ninety-one Euros (41,991.-) Class H Shares, forty-one thousand nine hundred ninety-one Euros (41,991.-) Class I Shares, forty-two thousand Euros (42,000.-) Class J Shares, and forty-seven thousand five hundred fifty-four Euros (47,554.-) P Shares. Each authorised share has a nominal value of one euro (EUR 1).”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person appearing signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L’an deux mille quinze, le vingt-huit août.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Frank Stolz-Page, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

agissant comme mandataire spécial du Conseil de Gérance de CBRE ESCF II Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 192.868 avec un capital social de treize mille euros (EUR 13,000.-) (l’“Associé Commandité”), agissant en tant qu’associé commandité de ESCF II Holding, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 1^{er} décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 175 du 22 janvier 2015, immatriculée au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 193.098 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Le comparant agit en vertu d'une procuration qui lui a été conférée par résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société en date du 28 août 2015.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-), divisé en trente-cinq mille (35.000,-) actions, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) et entièrement libérées.

II. Qu'en vertu de l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à quatre cent cinquante-huit mille euros (EUR 458.000,-), divisé en huit mille cinquante-neuf (8.059) Actions de Classe A, quarante-quatre mille quatre cent trente-sept (44.437) Actions de Classe B, quarante-quatre mille quatre cent trente-sept (44.437) Actions de Classe C, quarante-quatre mille quatre cent trente-sept (44.437) Actions de Classe D, quarante-quatre mille quatre cent trente-sept (44.437) Actions de Classe E, quarante-quatre mille quatre cent trente-sept (44.437) Actions de Classe F, quarante-quatre mille quatre cent trente-sept (44.437) Actions de Classe G, quarante-quatre mille quatre cent trente-sept (44.437) Actions de Classe H, quarante-quatre mille quatre cent trente-sept (44.437) Actions de Classe I, quarante-quatre mille quatre cent quarante-quatre (44.444) Actions de Classe J, et cinquante mille (50.000) Actions de Classe P. Chaque action autorisée a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

III. Que le Conseil de Gérance, lors de sa réunion en date du 28 août 2015 et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé d'émettre vingt-quatre mille quatre cent cinquante-huit (24.458) nouvelles actions réparties entre les différentes classes d'actions comme suit:

- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) nouvelles Actions de Classe B (telles que définies dans les Statuts);
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) nouvelles Actions de Classe C (telles que définies dans les Statuts);
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) nouvelles Actions de Classe D (telles que définies dans les Statuts);
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) nouvelles Actions de Classe E (telles que définies dans les Statuts);
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) nouvelles Actions de Classe F (telles que définies dans les Statuts);
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) nouvelles Actions de Classe G (telles que définies dans les Statuts);
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) nouvelles Actions de Classe H (telles que définies dans les Statuts);
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) nouvelles Actions de Classe I (telles que définies dans les Statuts);
- deux mille quatre cent quarante-quatre (2.444) nouvelles Actions de Classe J (telles que définies dans les Statuts); et
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) nouvelles Actions de Classe P (telles que définies dans les Statuts),

et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des nouvelles actions.

IV. Que Monsieur Daniel Laurencin, agissant en sa qualité d'administrateur de la Société et conformément au pouvoir qui lui a été conféré par résolutions du Conseil de Gérance du 28 août 2015, a constaté et confirmé dans une confirmation en date du 28 août 2015, que le capital social est augmenté par un montant de vingt-quatre mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 24.458,-), par l'émission de vingt-quatre mille quatre cent cinquante-huit (24.458) nouvelles actions et fixé à un montant de cinquante-neuf mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 59.458,-) et qu'une prime d'émission d'un montant de deux cent vingt mille cent quatorze euros (EUR 220.114,-), tel que prévu par le procès-verbal du Conseil de Gérance de la Société qui a été tenu le 28 août 2015, a été payée à la Société.

V. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 28 août 2015, l'article 5.1 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais rédigé comme suit:

« 5.1. Le capital émis est fixé à cinquante-neuf mille quatre cent cinquante-huit euros (EUR 59.458,-), représenté par

(a) des actions de Commanditaire incluant:

- trente-quatre mille neuf cent quatre-vingts dix-neuf (34.999) actions ordinaires de classe A (les «Actions de Classe A»),
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) actions ordinaires de classe B (les «Actions de Classe B»),
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) actions ordinaires de classe C (les «Actions de Classe C»),
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) actions ordinaires de classe D (les «Actions de Classe D»),
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) actions ordinaires de classe E (les «Actions de Classe E»),
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) actions ordinaires de classe F (les «Actions de Classe F»),
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) actions ordinaires de classe G (les «Actions de Classe G»),
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) actions ordinaires de classe H (les «Actions de Classe H»),
- deux mille quatre cent quarante-six (2.446) actions ordinaires de classe I (les «Actions de Classe I»),
- deux mille quatre cent quarante-quatre (2.444) actions ordinaires de classe J (les «Actions de Classe J»),

(b) une (1) action de Commandité de classe GP (l'«Action de Classe GP») et, ensemble avec les actions de Commanditaire, les «Actions Ordinaires», qui sera détenue par CBRE ESCF II Management S.à r.l. en représentation de sa participation illimitée dans la Société;

(c) deux mille quatre cent quarante-six (2.446) Actions de Classe P (telles que définies ci-après)."

VI. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 28 août 2015, l'article 7.2 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais rédigé comme suit:

« 7.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre cent trente-trois mille cinq cent quarante-et-un euros (EUR 433.541,-) divisé en huit mille cinquante-neuf (8.059) Actions de Classe A, quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-onze (41.991) Actions de Classe B, quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-onze (41.991) Actions de Classe C, quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-onze (41.991) Actions de Classe D, quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-onze (41.991) Actions de Classe E, quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-onze (41.991) Actions de Classe F, quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-onze (41.991) Actions de Classe G, quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-onze (41.991) Actions de Classe H, quarante-et-un mille neuf cent quatre-vingt-onze (41.991) Actions de Classe I, quarante-deux mille (42.000) Actions de Classe J, et quarante-sept mille cinq cent cinquante-quatre (47.554) Actions de Classe P. Chaque action autorisée a une valeur nominale de un euro (EUR 1,-)."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à mille sept cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 septembre 2015. GAC/2015/7522. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 25 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158556/196.

(150175171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Delfplein 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.509,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15A, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.231.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the second day of September.

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

WEISSHORN PRIVATE EQUITY LTD, a company limited by shares having its registered office at Kingstone Chambers, c/o Maples Corporate Services (BVI) Limited, PO Box 173, Road Town, Tortola, BVI, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1882461, hereby represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given on 2 September 2015, and

WEISSHORN II PRIVATE EQUITY LTD, a company limited by shares having its registered office at Kingstone Chambers, c/o Maples Corporate Services (BVI) Limited, PO Box 173, Road Town, Tortola, BVI, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1883308, hereby represented by Mrs Isabel DIAS, prenamed, by virtue of a power of attorney given on 2 September 2015 (together, the "Shareholders");

The powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name.

1. There is formed a private limited liability company under the name "Delfplein 31 S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on

commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles, or by a resolution of the Sole Manager or the Board of Managers, to the extent legally possible in accordance with the Law as amended.

2.3 In any case, the Sole Manager (as defined below) or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The objects of the Company are:

3.1.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is, from time to time, directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, participations, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person or entity whatsoever and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.1.2. to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.1.3. to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.1.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.1.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including, without limitation, any employees of the Company;

3.1.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including, without limitation, the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including, without limitation, any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.1.6 "guarantee" includes, without limitation, any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including, without limitation, by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.1.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.1.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertakings of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including, without limitation, for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.1.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, subcontractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.1.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers.

Art. 4. Duration.

4. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and nine euros (EUR 12,509.-) represented by:

- a. twelve thousand five hundred (12,500) class "A" shares (the "Class A Shares");
 - b. one (1) class "B" share (the "Class B Shares");
 - c. one (1) class "C" share (the "Class C Shares");
 - d. one (1) class "D" share (the "Class D Shares");
 - e. one (1) class "E" share (the "Class E Shares");
 - f. one (1) class "F" share (the "Class F Shares");
 - g. one (1) class "G" share (the "Class G Shares");
 - h. one (1) class "H" share (the "Class H Shares");
 - i. one (1) class "I" share (the "Class I Shares"); and
 - j. one (1) class "J" share (the "Class J Shares");
- with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to J Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The holders of Shares are hereinafter referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

The features of the Shares are outlined in the present Articles.

5.2 In addition to the share capital, the Company may have free share premium or other reserve accounts, into which any premium paid on any Share or Class of Shares or reserve allocated to any Share or Class of Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to, it being understood that any amount of share premium paid in relation to the issue of any Share or Class of Shares or any amount of reserve allocated to any Share or Class of Shares, shall be reserved and repaid to the holder of such Share or Class of Shares, in case of a decision to repay or otherwise proceed with the reimbursement of such share premium or reserve.

5.3 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J). For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class C Shares are outstanding; no Class C Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class D Shares are outstanding; no Class D Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E Shares are outstanding; no Class E Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class F Shares are outstanding; no Class F Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class G Shares are outstanding; no Class G Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class H Shares are outstanding; no Class H Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class I Shares are outstanding; no Class I Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class J Shares are outstanding.

5.6 In the event of a repurchase of a Class of Shares (in the order provided for in this article 5) for the purpose of a share capital reduction, such Class of Shares shall give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Managers or the Sole Manager) and the holders of the repurchased Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them.

5.7 Upon the repurchase of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.8 The Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirement of the Law.

5.9 The authorised, but unissued and unsubscribed share capital of the Company (the "Authorised Capital") is fifty million Euro (EUR 50,000,000.-).

5.9.1 Within the limits set out by these Articles and the 1915 Law, the Board of Managers is authorised and empowered to issue new Shares (the "Manager Issued Shares"), up to the limit of the Authorised Capital from time to time.

5.9.2 The above authorisation will expire five years after the 1st of January 2016, provided that a further period or periods of authorisation following that period may be approved by a resolutions of the Shareholders to the extent permitted by the 1915 Law;

5.9.3 The Board of Managers is authorised to:

(a) do all things necessary or desirable to amend this article 5 in order to reflect and record any change of issued share capital made pursuant to article 5.9;

(b) take or authorise any actions necessary or desirable for the execution and/or publication of such amendment in accordance with the 1915 Law;

(c) delegate to any person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for any Manager Issued Shares and enacting any issue of Manager Issued Shares before a notary.

Art. 6. Shares indivisibility.

6. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 In case of plurality of managers, the Shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A managers (the "Class A Managers") or class B managers (the "Class B Managers").

8.3 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

10.2 However, if the Shareholder(s) have qualified the managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented, provided that in the event that the managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 13. Management Fees and Expenses.

13.1 Subject to approval by the Shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification.

14.1 No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

14.2 Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

14.3 To the full extent permitted by law, the Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles may be entitled.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

15.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders (or any higher legal threshold set by the 1915 Law), the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders (or any higher legal threshold set by the 1915 Law), each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business Year

Art. 16. Business Year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Right of Shares.

17.1. Each year, from the net annual profits determined in accordance with the applicable legal provisions and accounting principles, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

17.2. To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders and in accordance with the following provisions:

a) First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class I Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.65% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class J Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.70% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

b) After the distribution set out under a) above, all remaining income available for further distribution (the "Excess") in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class J Shares (or if the Class J Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class I Shares; or if the Class I Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class H Shares; or the Class H Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of the Class G Shares; or if the Class G Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class F Shares; or if the Class F Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class E Shares; or if the Class E Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class D Shares; or if the Class D Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class C Shares; or if the Class C Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class B Shares; or if the Class B Share has been cancelled and does not exist anymore, to the holder of Class A Shares).

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

For the avoidance of doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval.

17.3 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

18.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Definition.

Available Amount	Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves amounts as freely determined by the Sole Manager/ the Board of Managers and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, to the extent this amount constitute an available reserve, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that: $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ Whereby: AA = Available Amount NP = net profits (including carried forward profits) P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled L = losses (including carried forward losses) LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.
Cancellation Value Per Share	Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.
Total Cancellation Amount	Shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31 December 2015.

Subscription - Payment

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

- WEISSHORN PRIVATE EQUITY LTD, prenamed, has subscribed to:

* Six thousand two hundred and fifty (6,250) Class A Shares;

* One (1) Class B Share;

* One (1) Class C Share;

* One (1) Class D Share; and

* One (1) Class E Share;

each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) and

- WEISSHORN II PRIVATE EQUITY LTD, prenamed, has subscribed to:

- * Six thousand two hundred and fifty (6,250) Class A Shares;
- * One (1) Class F Share;
- * One (1) Class G Share;
- * One (1) Class H Share;
- * One (1) Class I Share; and
- * One (1) Class J Share;

each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-).

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred and nine Euros (EUR 12,509.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred and nine Euros (EUR 12,509.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of notarial costs

The notarial costs, expenses, fees and charges which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1,400.-).

Extraordinary shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers for an undetermined period:

- Ms. Kerstin KRAMER, born on 8 March 1970, in Muenster (Germany), having her professional address at 15A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Laurent GABERT, born in Carpentras (France) on 30 September 1974, having his professional address at 60, route des Acacias, 1227 Carouge, Switzerland; and

- Ms. Audrey COPPEDE, born in Thionville (France) on 4 May 1980, with professional address at 15A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 15A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

WEISSHORN PRIVATE EQUITY LTD, une limited company, ayant son siège social au Kingstone Chambers, c/o Maples Corporate Services (BVI) Limited, PO Box 173, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1882461, ici représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu de la procuration donné le 2 septembre 2015, et

WEISSHORN II PRIVATE EQUITY LTD, une limited company, ayant son siège social au Kingstone Chambers, c/o Maples Corporate Services (BVI) Limited, PO Box 173, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1883308, ici représentée par Madame Isabel DIAS, prénommée, en vertu de la procuration donné le 2 septembre 2015 (ensemble, les "Associés");

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée**Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.**

1. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Delfeplein 31 S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts, ou par une résolution du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance, dans la mesure où cela est autorisé par la Loi dans sa version actuelle.

2.3 Dans tous les cas, le Gérant Unique (comme définit ci-dessous) ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société (comme définit ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.1.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.1.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.1.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, sans limitation, par l'émission (dans la mesure où la loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.1.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, sans limitation, tout personne appartenant à la Société;

3.1.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, y compris, sans limitation, une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et du paiement de sommes d'argent (y compris en capital, de la somme principale, des primes, des dividendes, des intérêts, des commissions, des charges, des remises et tout coût ou dépense relatif à des actions ou des titres) par toute personne y compris, sans limitation, toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat, sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie (quelle soit directe ou indirecte) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.1.6, une «garantie» comprend, sans limitation, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation (y compris, sans limitation, en avançant de l'argent, en acquérant ou en souscrivant à des parts ou tout autre titre et par l'acquisition de biens ou services), d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette;

3.1.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.1.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, sans limitation, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.1.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, d'agent, de co-contractant, de trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.1.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

Art. 4. Durée.

4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent neuf Euros (EUR 12.509,-) représenté par:

- a. douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- b. une (1) part sociale de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- c. une (1) part sociale de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- d. une (1) part sociale de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- e. une (1) part sociale de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- f. une (1) part sociale de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- g. une (1) part sociale de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- h. une (1) part sociale de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- i. une (1) part sociale de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- j. une (1) part sociale de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»); avec une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégorie A à J seront définies ci-après comme les «Catégories de Parts Sociales» et individuellement une «Catégorie de Parts Sociales»; et ensemble, toutes les parts sociales des Catégories de Parts Sociales seront définies comme les «Parts Sociales» et individuellement une «Part Sociale». Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés» et individuellement un «Associé».

Les caractéristiques des Parts Sociales sont résumées dans ces Statuts.

5.2 En supplément du capital social, la Société pourra avoir des comptes de prime d'émission ou tous autres comptes de réserve, sur lesquels toute prime versée en rapport avec toute Part Sociale ou Catégorie de Part Sociale ou toute réserve allouée à toute Part Sociale ou Catégorie de Part Sociale est transférée et sur le solde desquels le(s) Associé(s) correspondant (s) ont des droits exclusifs, étant entendu que tout montant de prime d'émission versée en rapport avec l'émission de toute Part Sociale ou Catégorie de Part Sociale ou tout montant de réserve alloué à toute Part Sociale ou Catégorie de Part Sociale sera réservé et remboursé au détenteur de ladite Part Sociale ou ladite Catégorie de Part Sociale, en cas de décision de remboursement ou autre procédé de remboursement de ladite prime d'émission ou réserve.

5.3 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

5.5 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégorie de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Catégorie J). Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie D en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie G en cours; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat,

des Parts Sociales de Catégorie H en cours; aucune Part Sociale de Catégorie H ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie I en cours; aucune Part Sociale de Catégorie I ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégorie J en cours.

5.6 Dans les cas d'un rachat d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans le présent article 5) en vue de procéder à une réduction du capital social de la Société, les détenteurs d'une telle Catégorie de Parts Sociales ont droit au Montant Disponible au prorata de leur participation dans cette Catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique) et les détenteurs de Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Part Sociale appropriée détenue par eux.

5.7 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales appropriées.

5.8 Les Parts Sociales rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la Loi.

5.9 Le capital autorisé mais non encore émis ni souscrit de la Société (le "Capital Autorisé") est fixé à cinquante millions d'Euros (EUR 50,000,000.-).

5.9.1 Dans les règles fixées par les présents Statuts et la Loi, le Conseil de Gérance est autorisé à émettre de nouvelles Parts Sociales (les "Parts Sociales Autorisées"), dans la limite du plafond en cours du Capital Autorisé.

5.9.2 L'autorisation ci-dessus expire cinq années suivant le 1^{er} janvier 2016, étant entendu que de nouvelles périodes d'autorisation subséquentes peuvent être accordées par résolutions des Associés, dans les limites prévues par la Loi.

5.9.3 Le Conseil de Gérance est autorisé à:

(a) prendre toutes les mesures nécessaires ou utiles pour modifier le présent article 5 afin de refléter la modification du capital souscrit suite à l'application du présent article 5.9;

(b) prendre ou autoriser toutes les mesures nécessaires ou utiles pour l'exécution et/ou la publication de cette modification tel que prévu légalement;

(c) déléguer à toute personne la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement pour toute Part Sociale Autorisée devant un notaire.

Art. 6. Indivisibilité des Parts Sociales.

6. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts Sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. – Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 En cas de pluralité de gérants, les Associés pourront désigner les gérants nommés comme gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.3 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société.

10.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

10.2 Toutefois, si les Associés ont désigné les gérants comme Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de

Catégorie B ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance pourra nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout -gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et, dans l'hypothèse où les gérants sont désignés en tant que Gérant de Catégorie A et Gérant de Catégorie B, le quorum ne sera satisfait que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des présents ou représentés.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Art. 13. Rémunération et Dépenses.

13.1 Sous réserve de l'approbation des Associés, les gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.

14.1 Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

14.2 Les gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

14.3 Dans la mesure de ce qui est permis par la loi, la Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés (ou toute autre limite prévue par la Loi dans sa version actuelle), les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés (ou toute autre limite prévue par la Loi dans sa version actuelle), chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice Social

Art. 16. Exercice Social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Droit de Distribution des Parts Sociales.

17.1 Chaque année, sur les profits annuels nets déterminés conformément aux dispositions légales et principes comptables applicables, cinq pour cent (5%) seront déduits et placés sur un compte de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire quand une telle réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et par ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible soit distribué. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux dispositions suivantes:

a. Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,30% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,35% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,40% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,45% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,50% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,55% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,60% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,65% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J auront le droit de recevoir, pro rata, un dividende préférentiel représentant 0,70% de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

b. Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout Montant Disponible pour distribution (l'«Excédent») dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J (ou si les Parts Sociales de Catégorie J ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie I; ou si les Parts Sociales de Catégorie I ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H; ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées

et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (b) doivent se faire sur une base pari passu entre les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'existence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés.

17.3 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés, de la prime d'émission et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à une réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent

Titre VI. - Liquidation

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

18.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi Applicable

Art. 19. Loi Applicable.

19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 20. Définitions. Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.

Date des Comptes Intérimaires signifie un date qui se situe moins de huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales appropriée.

Montant d'Annulation Total signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette Catégorie appropriée sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

Montant Disponible signifie le total des bénéfices nets de la Société (incluant les profits reportés) accru par (i) tout montant de prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles telles que ce montant est librement déterminé par le Gérant Unique/le Conseil de Gérance et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulés, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans une réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible

NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée

L = pertes (pertes reportées incluses)

LR = toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociale devant être rachetées et annulées.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription – Libération

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

- WEISSHORN PRIVATE EQUITY LTD, prénommé, a souscrit à:

- * Six mille deux cent cinquante (6.250) Parts de Classe A;
- * Une (1) Part de Classe B;
- * Une (1) Part de Classe C;
- * Une (1) Part de Classe D;
- * Une (1) Part de Classe E;

Chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-)

- WEISSHORN II PRIVATE EQUITY LTD, prénommé, a souscrit à:

- * Six mille deux cent cinquante (6.250) Parts de Classe A;
- * Une (1) Part de Classe F;
- * Une (1) Part de Classe G;
- * Une (1) Part de Classe H;
- * Une (1) Part de Classe I; et
- * Une (1) Part de Classe J.

Chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cent neuf Euros (EUR 12.509,-) correspondant à un capital social de douze mille cinq cent neuf Euros (EUR 12.509,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommé en tant que Gérants pour une durée indéterminée:

- Mme Kerstin KRAMER, née le 8 mars 1970, à Muenster (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 15A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- M. Laurent GABERT, né à Carpentras (France) le 30 septembre 1974, ayant son adresse professionnelle au 60, route des Acacias, 1227 Carouge, Suisse; and
- Mme Audrey COPPEDE, née à Thionville (France) le 4 mai 1980, ayant son adresse professionnelle au 15A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi au 15A, avenue J.-F. Kennedy, L- 1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 11 septembre 2015. 2LAC/2015/20425. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158478/790.

(150175010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Fiducial Office Solutions, Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Fiducial Bureautique.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.

R.C.S. Luxembourg B 200.245.

— STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société par actions simplifiée de droit français "FIDUCIAL BUREAUTIQUE", établie et ayant son siège social à F-92400 Courbevoie, 41, rue du Capital Guynemer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 955 510 029,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS" (la "Société"), qui pourra également utiliser le nom commercial "FIDUCIAL BUREAUTIQUE", laquelle est régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. Durée. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- le négoce et la distribution de toute fourniture de bureau (papeterie, papier, consommable d'impression, emballage, adhésif industriel, article de publicité, ...) et de tout mobilier et matériel de bureau;
- toute activité commerciale, connexe ou accessoire, dans le domaine de l'environnement du bureau;
- toute activité de logistique personnalisée clients (gestion, stockage, préparation et livraison de produits spécifiques pour les clients);
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes les autres opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet précité;
- et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

La Société peut en outre émettre des actions rachetables et procéder au rachat de celles-ci dans les conditions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux (2) administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrement ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

Usufruit et nue-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- Droits sociaux dans leur ensemble,
- Droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- Droit aux dividendes,
- Droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la Société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom de nu-propriétaire de la mention nue-propriété,

Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propriétaire,
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. Pouvoirs. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. Réunion. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le quatrième jeudi du mois de mars à 18.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une (1) voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration - Administration unique

Art. 9. Composition. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, personne physique ou personnes morale, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et peuvent être rééligibles.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Réunion. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un (1) président et pourra également choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux (2) administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

En cas d'administration unique, cet article est limité dans son application.

Art. 11. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Pouvoirs. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Le conseil d'administration est notamment autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Engagement de la Société. La Société sera engagée en toutes circonstances (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Contrôle ou surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commencera le premier octobre et se terminera le trente septembre de l'année suivante.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 septembre 2016.
- 2) La première assemblée générale annuelle de la Société aura lieu en mars 2017.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "FIDUCIAL BUREAUTIQUE", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et entièrement libérées par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le siège social de la Société est établi à L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, la société anonyme de droit français "FIDUCIAL OFFICE SOLUTIONS", établie et ayant son siège social à F-92400 Courbevoie, 41, rue du Capital Guynemer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 969 504 133, est appelée à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.

3) Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Jean-Claude CARQUILLAT, administrateur de société, né à Annecy (France), le 16 décembre 1949, demeurant à F-69100 Villeurbanne, 67, boulevard Eugène Reguillon, est nommé représentant permanent de l'administratrice unique mentionnée ci-avant, et ce, pour une durée de six (6) années, renouvelable.

4) Monsieur Jean-Bernard ZEIMET, réviseur d'entreprises agréé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 mars 1953, demeurant à L-2146 Luxembourg, 53, rue de Merl, est nommé commissaire aux comptes de la Société et ce, pour une durée d'un (1) exercice, renouvelable.

En conséquence, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société, amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, en mars 2017.

5) Le mandat de l'administratrice unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société, amenée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020, en mars 2021.

6) Tout acte effectué au nom et pour le compte de la Société avant la signature des présentes, par l'actionnaire unique ou toute personne habilitée par ses soins, en vue de la constitution de la Société ou de l'exercice de ses activités telles que fixées par l'objet social est ratifié sans réserve.

7) L'administratrice unique est, dès à présent, autorisée, avec faculté de délégation à toute personne de son choix, à accomplir les opérations suivantes au nom et pour le compte de la Société ainsi constituée et en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, savoir:

- Acquérir le fonds de commerce "fournitures de bureau" appartenant à la société "SALES BUSINESS MATERIALS" (R.C.S. Luxembourg B 22545);
- Ouvrir tout établissement utile à l'exploitation dudit fonds de commerce;
- Négocier, conclure et signer tout acte nécessaire à l'exploitation dudit fonds de commerce;
- Embaucher tout salarié;
- Et, plus généralement, accomplir toute démarche et signer tout acte dans le cadre de l'exercice des activités prévues par l'objet social de la Société.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 septembre 2015. 2LAC/2015/21137. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158584/308.

(150175395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Evia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.787.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.366.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 Septembre 2015

1. La démission de Monsieur John R. Gamble de son mandat de Gérant est accepté avec effet au 21 Septembre 2015.
2. Roman Eder, né le 7 Mars 1970 à Herrenberg (D) et domicilié professionnellement 20, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg est nommé Gérant de la Société, pour une période indéterminé, à compter du 21 Septembre 2015.

Certifiée sincère et conforme

John R. Gamble / Roman Eder

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015158531/15.

(150174694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

Crown Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 171.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015159926/9.
(150176601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

CL Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 32, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 121.929.

Les comptes annuels au 21/09/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015159943/9.
(150176884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

American Golf Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 252.846,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 164.524.

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Eagle Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de dix mille quatre cent cinquante Livres Sterling (GBP 10.450,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164354, et

Neuheim Lux Group Holding V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de huit millions six cent vingt-quatre mille quatre cent trente Euros (EUR 8.624.430,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137498,

toutes deux ici représentées par Monsieur Mustafa Nezar, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé le 10 septembre 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles. Les comparantes, représentées par leur mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «American Golf Holdings S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164524, constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 décembre 2011, sous le numéro 3127 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par de Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 583 en date du 5 mars 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante-deux mille huit cent quarante-six Livres Sterling (GBP 252.846,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-dix-huit (998) parts sociales de catégorie A et deux cent cinquante et un mille huit cent quarante-huit (251.848) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite au transfert de siège social, les associés décident de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

En version française

“ **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.”

En version anglaise

“ **Art. 5.** The Company will have its registered office in the municipality of Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de sept cents Euro (EUR 700.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connus du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29803. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015158324/59.

(150175101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.

SIEBLAN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 128, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 191.428.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2015160316/10.

(150176642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2015.

Numericable Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.621.

RECTIFICATIF*Extrait*

Suite à une erreur administrative concernant le dépôt nr. L140065885 daté du 23/04/2014, il est porté à la connaissance des tiers que l'extrait aurait dû contenir les Informations suivantes:

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants avec effet au 3 mars 2014, comme suit:

- Hille-Paul SCHUT, gérant, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

- Vladimir Jean L. MORNARD, gérant, ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2015.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015158853/21.

(150175227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2015.
